



Pour tout renseignements complémentaires
rendez-vous sur votre espace locataire ou par mail sur :
gestionlocative@semiga.fr

SERVICE DE GESTION LOCATIVE

Immeuble CARRE 20.50 - Bât B - 240 chemin de la Tour
de l'Evêque - CS 69093 - 30972 Nîmes CEDEX 9



Rejoignez-nous sur :





BIEN PRÉPARER VOTRE ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Quelques conseils
pour récupérer votre caution !



Rejoignez-nous sur :



LA PROPRETÉ



Veillez à la propreté de votre futur ex-logement :

- Retirez le tartre des WC
- Frottez la robinetterie et les éléments sanitaires
- Passez la serpillière au sol
- Faites les vitres ...

LES AÉRATIONS



Entrées d'air, bouches d'extraction de VMC, aération dans les ouvrants... Ne les oubliez pas !

LA PEINTURE



Il n'est pas rare de devoir rafraîchir avant de partir, repeignez vos murs et plafonds... N'oubliez aucun recoin !

LES SOLS



Remettez en état vos sols, surtout s'ils étaient intacts à votre arrivée.

LA PLOMBERIE



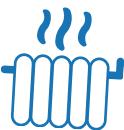
Un robinet qui goutte, de l'eau qui s'écoule mal dans une douche/baignoire, une chasse d'eau qui fuit, des joints noircis : n'oubliez pas de les remettre en état !

L'ÉLECTRICITÉ



Vérifiez que vos prises électriques soient bien fixées et le bon fonctionnement de chaque point d'éclairage (néon, ampoules, douilles, interrupteurs). Ne partez pas avec les douilles.

LE CHAUFFAGE



Ballon d'eau chaude, convecteurs, climatiseurs réversibles... Ces équipements doivent être en **parfait état de marche** lors de l'état des lieux.

LES OUVRANTS



Pensez à **vérifier** vos poignées, gonds, serrures, attaches de volets. Ils doivent être **en parfait état de marche** lors de l'état des lieux.

LES EXTÉRIEURS



Pensez à la tonte de la pelouse, la taille des arbres, à l'entretien des allées et au fonctionnement des éclairages extérieurs.

LES CLÉS



Veillez à avoir toutes les **clés** remises lors de votre entrée dans les lieux et vérifiez que vos **télécommandes** sont en état de fonctionnement. (piles à votre charge)

LES ENCOMBRANTS



Il est **INTERDIT** de déposer des **encombrants** en pied d'immeuble ou dans le local d'ordures ménagères.

Vous devez **contacter** la commune ou la Communauté de Communes pour connaître les horaires de la déchèterie ou, si il y a, du service de collecte.